Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 21/12/2020 à 09h44
Réference de l'AR : 002-210201604-20201217-d2020_199-DE

03b

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 10 décembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sabine LEDOUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Abdallah EL BAIED
Jennifer CAURE
Steve WATIER
Benjamin LECAREUX
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Stéphanie OCTOBON
Karim CHAFI
Brigitte FIAN
José BEAURAIN

Mandat de procuration : Mme PIRAUX à Mme LEFEVRE Catherine ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme GREHAN ; M. RATEL à M. TELATYNSKI ; M. GANTOIS à M. BEAURAIN.
Absente : Mme ISSAAD
Secrétaire de séance : M. El BAIED

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale des Services
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
M. LEFEBVRE Laurent, Directeur des Services Techniques
Mme FRANCOIS Isabelle, Attachée Territoriale

Membres présents.....28
Absents ayant donné mandat de procuration.....04
Absente.....01
Votants.....32

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 21/12/2020 à 09h44
Réference de l'AR : 002-210201604-20201217-d2020_199-DE

Délibération 2020 - 199

03 - PERSONNEL MUNICIPAL –

b) Etat des logements de fonction pouvant être attribués par nécessité absolue de service.

Conformément à l'article 21 de la Loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du Code des Communes, il appartient à l'organe délibérant de fixer la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service.

Un logement de fonction peut être attribué par nécessité absolue de service :

- aux agents qui ne peuvent accomplir normalement leur service sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité,
- à certains emplois fonctionnels.

Chaque concession de logement est octroyée à titre gratuit mais les charges courantes liées au logement (eau, électricité, chauffage...) sont acquittées par l'agent.

Considérant les mouvements de personnel, il convient de modifier la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service.

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Arrête la liste des logements de fonction pouvant être attribués par nécessité absolue de service, à savoir :

EMPLOI	TYPE	ADRESSE
Gardien Maison des Associations	Logement individuel	34 Boulevard Gambetta
Gardien du Parc Joncourt	Logement individuel	1 rue Albert Duval
Gardien du Parc Joncourt	Logement individuel	12 Cité Amédée Evrard
Gardien des salles Pierre de Coubertin et Jean Bouin	Logement individuel	2 bis rue Journel
Gardien des salles Pierre de Coubertin et Jean Bouin	Logement individuel	14 boulevard de Bergheim
Gardien du complexe Léo Lagrange	Logement individuel	Logement n° 1 du complexe Léo Lagrange
Gardien du complexe Léo Lagrange	Logement individuel	Logement n° 2 du complexe Léo Lagrange
Concierge du Forum – Centre Culturel	Logement individuel	Forum – Centre Culturel
Gardien des Ateliers municipaux	Logement individuel	70 rue Jean de la Fontaine

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 21/12/2020 à 09h44
Réference de l'AR : 002-210201604-20201217-d2020_199-DE

Gardien de la Médiathèque André Malraux	Logement individuel	20 Place Bouzier
Gardien de l'Espace Services Publics	Logement individuel	160 bd de Bad Kostritz

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 21/12/2020
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale,

Agnès LAPEYRIE.

Pour extrait conforme,
Affiché le 22 décembre 2020
Le Maire,

Emmanuel LIEVIN.